

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PLB PATRIMOINE

Code ISIN : FR0011023662

FIA soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de trois ans, une performance annualisée supérieure au TME (taux moyen des emprunts d'Etat français), à travers une gestion discrétionnaire diversifiée sur les principales classes d'actifs, au sein d'un portefeuille soumis à la volatilité des marchés.

De nature discrétionnaire, la gestion ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le FCP n'est pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur n'est défini. Néanmoins, la performance du FCP pourra être comparée *a posteriori* à celle du TME qui représente, sur un mois donné, la moyenne arithmétique des THE (le THE étant le taux hebdomadaire des emprunts d'Etat amortissables en tout ou partie à plus de 7 ans) de ce même mois.

La gestion mise en œuvre dans le FCP est une gestion discrétionnaire. La politique de gestion vise à construire et gérer un portefeuille diversifié, constitué de valeurs françaises ou étrangères négociées sur un marché organisé d'un pays de la zone Euro ou de l'OCDE et libellées en euros.

Reposant sur la détection d'opportunités d'investissement sur un univers large tant géographiquement qu'en termes de classes d'actifs, la gestion se caractérise par un nombre important de décisions d'investissement prises indépendamment les unes les autres.

Pour chaque support d'investissement, plusieurs stratégies inspirent les décisions d'investissement. Ces stratégies sont bâties selon diverses approches. Elles expriment un choix directionnel, à l'achat ou à la vente, sur les classes d'actifs et/ou un choix relatif entre différents segments de ces classes d'actifs. Le processus de gestion n'est pas systématique dans la mesure où les décisions d'investissement ne sont pas directement issues des outils quantitatifs d'aide à la décision développés par la société de gestion.

Le FCP est exposé, en direct ou via la détention de parts ou actions d'OPC et dans la limite de 60% maximum de son actif net, aux actions internationales, de tous secteurs d'activité, négociées sur les principales places boursières de la zone Euro et/ou OCDE. Dans cette limite, une diversification est possible en dehors de ces zones à hauteur de 15% maximum de l'actif net (pays émergents).

Le FCP peut investir, en direct ou via la détention de parts ou actions d'OPC (y compris ETF) et jusqu'à 100% maximum de son actif net, en instruments de taux (obligations, titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire) libellés en euros ou en devises et émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées ou par des Etats souverains de la zone Euro et/ou OCDE.

La société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant la notation de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique de notation prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.

Le portefeuille est investi en titres de créance de catégorie « Investissement » dits « Investment Grade » (par exemple, de notation supérieure ou égale à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation supérieure ou égale à « Baa3 » dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion)

Le FCP pourra investir dans des titres non notés ou de catégorie « spéculative » dits « High Yield » (par exemple, de notation inférieure à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation inférieure à « Baa3 » dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion) dans la limite de 30% de son actif net.

En cas de dépassement du ratio précité, les titres concernés seront cédés soit immédiatement soit dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Par ailleurs, le FCP peut investir, jusqu'à 30% maximum de son actif net, en obligations convertibles.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre « -3 » et « +6 ».

Le gérant peut recourir à des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à couvrir ou exposer le portefeuille au risque actions, taux et change. Le FCP peut supporter un risque de change (20% maximum de l'actif net).

Pour la gestion de sa trésorerie le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et à des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA français ou étrangers de toutes classifications AMF et/ou sans classification AMF. Ces OPC peuvent être gérés ou promus par Ecofi Investissements, l'une de ses filiales ou des sociétés de gestion tierces, étant rappelé que l'investissement dans des OPC gérés par des sociétés de gestion tierces est limité à 50% maximum de l'actif net.

Pour compléter son exposition taux et actions, le FCP peut avoir recours à des OPC de type *trackers* (fonds indicatifs cotés) orientés sur les marchés actions et taux et répondant aux conditions prévues à l'article R.214-32-16 du Code monétaire et financiers.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus et moins-values nettes : capitalisation.

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, chaque jour de bourse ouvert à Paris. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, le dépositaire sur délégation de la société de gestion, à 11 heures 30 et exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai minimum d'un jour suivant celui de l'évaluation.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque est fondé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie.

Le FCP est classé dans la catégorie 3 en raison de son exposition diversifiée sur les grandes classes d'actifs de la zone Euro et OCDE.

Son profil rendement / risque est modéré.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

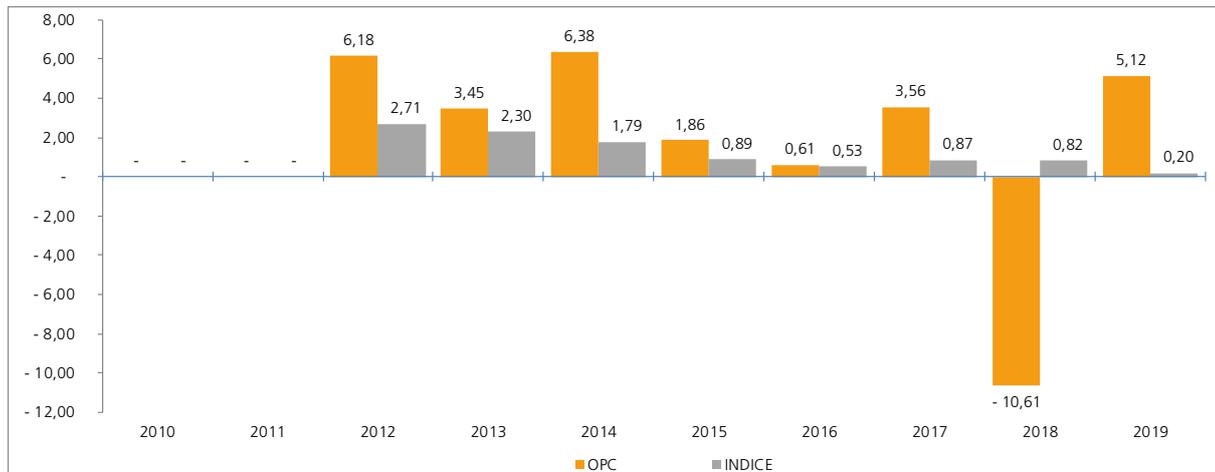
Risque crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	3% maximum	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	2,14% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr

Performances passées



Indice de comparaison *a posteriori*: Taux Moyen d'Emprunt d'Etat français.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FCP est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Le FIA a été créé le 15 juin 2011.

La devise de référence est l'euro.

Changement significatif intervenu sur le FCP :

- A partir du 28/07/2017, les performances affichées ne sont plus d'actualité compte-tenu de l'élargissement de la stratégie de gestion du FCP.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire :** CACEIS BANK
- **Forme juridique :** FIA
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA :** le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS- Service Clients - 22, rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 Fax : 01.44.88.39.39 email : contact@ecofi.fr ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ecofi Investissements est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 avril 2020.